

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2022

PLFR POUR 2022 - (N° 393)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CF307

présenté par

M. Mickaël Bouloux, M. Baptiste, M. Philippe Brun et Mme Pires Beaune

ARTICLE 4**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Accès et retour à l'emploi	0	-273 000 000	0	-524 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0	0	0
TOTAUX	0	-273 000 000	0	-524 000 000
SOLDE		+273 000 000		+524 000 000

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à obtenir des explications sur les annulations de crédits du programme Accès et retour à l'emploi de la mission Travail et emploi.

En effet, les documents budgétaires disponibles révèlent que cette annulation de 273 millions d'euros en autorisation d'engagement et 524 millions d'euros en crédits de paiement se font « compte tenu de moindres dépenses attendues principalement sur l'allocation de solidarité spécifique (ASS) », autrement dit, sur le dos des travailleurs qui ne sont plus éligibles à l'assurance-chômage.